

BIBLIOTHÈQUES

Pourquoi il faut revoir les statistiques de fréquentation des bibliothèques

Judith Chetrit | Actualité Culture | France | Publié le 16/10/2023

Comment et avec quels indicateurs mesurer l'activité des bibliothèques ? Avec la diversification de ces équipements culturels, la réflexion des professionnels s'intensifie. Ce, au moment même où le ministère de la Culture prépare une refonte de son enquête annuelle sur les bibliothèques territoriales, et où le nombre d'inscrits diminue depuis deux ans.



[1] Contrairement aux festivals, théâtres, aux salles de spectacle ou de cinéma, qui peuvent chiffrer leur fréquentation à partir de leur billetterie, les bibliothèques n'ont pas d'autres outils pour chiffrer leur impact que le nombre d'inscrits.

Avec la diversification de leurs activités [2] et des usages d'espaces sans lien avec les collections, cela fait déjà plusieurs années que le nombre d'individus inscrits et celui des emprunts ne sont plus des données suffisantes pour documenter la fréquentation.

- L'épineuse question de la valeur des bibliothèques [3]

93 millions d'entrées par an dans les bibliothèques ?

Or, ces chiffres sont déterminants pour leur crédibilité et leur argumentaire auprès des élus et de l'administration des collectivités : "Y compris, au ministère de la Culture, c'est une interrogation de nos ministres et directeurs successifs. Ils veulent savoir si la fréquentation augmente, diminue, ou a repris depuis le Covid par exemple", souligne Valérie Travier, la cheffe du Bureau de la lecture publique au ministère de la Culture lors d'une journée d'études thématique organisée le mardi 10 octobre, conjointement par le ministère, l'AFNOR et la Bibliothèque publique d'information (Bpi, Centre Pompidou, Paris). Par exemple, poursuit-elle, le nombre d'entrées a été en moyenne évalué autour de 93 millions par an en 2021, pour 5 à 6 millions d'inscrits totaux en France.

Côté ministère, le chantier est déjà amorcé pour réviser et faire évoluer l'enquête annuelle, une tâche parfois "chronophage" pour les agents des bibliothèques municipales et départementales, qui sont 80% à la remplir. Actuellement composées de 700 champs à compléter, les statistiques de fréquentation sont pourtant uniquement renseignées par la moitié des équipements sollicités. Sans compter "qu'on ne sait pas toujours ce qui est compté exactement", pointe Valérie Travier, qui mise également sur un prochain état des lieux des outils et des méthodes utilisées.

Superficie et horaires d'ouverture

Justement, une large partie de la journée professionnelle a été dédiée à un volet technique incluant portiques, compteurs à cliquet et autres capteurs 3D. Pour se familiariser avec la notion de mesure et trouver un cadre commun qui puisse faciliter les comparaisons dans le temps et entre différents lieux, la commission de normalisation AFNOR 46-8 [4], dédiée à la fiabilité des outils statistiques des bibliothèques et centres de documentation, a ainsi mis au point un document – prochainement disponible en ligne – recensant les apports de

différentes solutions de comptage. Tout en soulignant l'utilité d'autres études qualitatives, la présidente de cette commission, Gaëlle Denni, également directrice du système d'information documentaire de la bibliothèque universitaire Grenoble-Alpes, insiste sur le fait que "le bon dispositif de comptage est celui que l'on choisit en connaissant bien ses tenants et ses aboutissants. Les résultats sont toujours mis en perspective au regard des moyens".

Afflux de jeunes le dimanche en salle de travail

Sur ce sujet, la superficie des équipements et les horaires d'ouverture sont un facteur prépondérant : le directeur de la bibliothèque Gabriel Bourdin de Fresnes (Val-de-Marne), Sony Beaufiles, a ainsi partagé son expérience et ses tâtonnements pour mesurer la fréquentation de ses salles de travail le dimanche après avoir observé un afflux important de jeunes. Après avoir brièvement testé l'installation de capteurs sous les chaises, il a finalement pu s'appuyer sur une caméra stéréoscopique placée à l'entrée des deux salles entre janvier et mars 2021. Un temps d'étude qui a porté ses fruits : "si le nombre d'entrées dans la bibliothèque le samedi est supérieur de 21% par rapport au dimanche, l'écart est moins significatif (5.75%) si l'on ne regarde que les entrées dans les deux salles de travail". La possession de telles statistiques l'a ainsi rendu plus confiant sur la continuité de cette ouverture dominicale, alors même que le nombre d'emprunts est moins important.

Si des établissements plus importants comme la Bibliothèque publique d'information ou la bibliothèque du Musée d'Orsay ont fait du calcul de leur fréquentation un instrument indispensable de pilotage pour apprécier et renseigner en temps réel leur occupation au regard d'une jauge parfois atteinte, la démarche s'avère encore fréquemment artisanale pour un grand nombre d'espaces.

Travail d'acculturation sur la mesure de la fréquentation

Pourtant, beaucoup de lieux sont convaincus de sa pertinence et des gains qui peuvent en découler. A la médiathèque départementale du Val d'Oise, la directrice, Laurence Favreau, aime rappeler aux 108 bibliothèques (2.5 millions d'entrées annuelles) qui participent à une semaine commune de comptage que ces chiffres leur seront utiles pour valoriser leur communication auprès des tutelles, des équipes et des publics.

En 13 ans, quatre études ont été ainsi réalisées grâce à des carnets à souche, des compteurs à cliquet ou même des capteurs infra-rouges. "Nous avons aussi le soutien de statisticiens au sein du département. C'est un travail d'acculturation auprès des professionnels sur la notion de mesure".

Difficile mesure de la fréquentation numérique des bibliothèques

L'agrégation et la structuration des données de fréquentation est toutefois une autre étape. Le numérique est à ce titre un exemple singulièrement tortueux, en ce que "les bibliothèques ont actuellement de multiples points d'entrée numérique", décrit Guillaume Hatt, le futur responsable de l'Observatoire de la lecture publique, qui liste les sites, les catalogues, les blogs, les réseaux sociaux ou l'événementiel en ligne. Et les équipements n'ont pas forcément accès aux données collectées par ces interfaces intermédiaires, sans compter un cadre réglementaire qui peut limiter le suivi des internautes. Une boîte noire aux multiples ordres de grandeur qui donne encore plus de grain à moudre aux professionnels de la sociologie des publics et des usages.

Baisse du nombre d'inscrits en bibliothèque depuis deux ans

5, 849 243. C'est le nombre d'inscrits en bibliothèque en 2023, comme le montre l'arrêté du ministère de la Culture du 25 septembre 2023 ^[5] publié au JO du 13 octobre. Cette donnée sert de référence pour le calcul du droit de prêt pour l'année en cours. En 2022, elle était de 6, 187 588, en 2021, de 6.377.814. Autrement dit, les inscriptions en bibliothèque diminuent depuis deux ans.

Aux inscrits en bibliothèque publique, il faut ajouter, pour le calcul du droit de prêt, les inscrits en établissements publics à

caractère scientifique, culturel et professionnel et autres établissements publics d'enseignement supérieur (942 426 personnes pour 2023) et ceux de divers autres équipements de prêt (233 970 personnes en 2023).

En conséquence, pour 2023, la contribution forfaitaire du ministère de la Culture pour le droit de prêt pour 2023 s'élève à 9 124 819 euros, celle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche à 942 426 euros.

REFERENCES

- Restez informé de l'actualité des politiques culturelles, inscrivez-vous à la Newsletter Culture de la Gazette

POUR ALLER PLUS LOIN

- Bibliothécaires : l'indispensable diversification à tous les étages
- Bibliothèques : gérer des collections, est-ce vraiment ringard ?
- Culture : vers un nouveau pacte budgétaire entre l'Etat et les collectivités